

Chasse : le CD&V et la N-VA veulent autoriser les lunettes de vision nocturne, les écologistes voient rouge



Chasse : le CD&V et la N-VA veulent autoriser les lunettes de vision nocturne, les écologistes voient rouge

L'achat et la possession de lunettes de vision nocturne et de silencieux sont actuellement interdits en Belgique. Mais le CD&V a déposé une proposition de loi pour changer cette règle.

Le CD&V et la N-VA ont déposé une proposition de loi visant à permettre aux chasseurs et aux gardes forestiers de posséder des lunettes de vision nocturne et des silencieux dans le cadre de la lutte contre les sangliers. L'achat et la possession de lunettes de vision nocturne et de silencieux sont actuellement interdits en Belgique. Mais le CD&V a déposé une proposition de loi, actuellement en discussion au sein de la commission de la justice, visant à lever cette interdiction pour les chasseurs et les agents assermentés dans le cadre de la lutte contre les sangliers. Theo Francken (N-VA) a également signé le texte. L'utilisation de lunettes de vision nocturne et de silencieux devrait rendre la chasse aux sangliers plus efficace tout en étant « plus respectueuses des animaux ». A l'heure actuelle, les chasseurs doivent en effet chasser la nuit avec une lampe montée sur leur arme. S'ils voient un sanglier, ils l'allument et n'ont que quelques secondes pour viser l'animal qui, souvent, s'enfuit ou n'est que blessé. Quant aux silencieux, ils peuvent contribuer à réduire les nuisances sonores pour les riverains. Des arguments qui ne satisfont pas les écologistes de Groen. Selon Stefaan Van Hecke, leur chef de file, la police fédérale et l'Agence fédérale de l'armement ont rendu des avis négatifs sur le sujet. « En résumé, ils affirment



que le risque pour l'ordre public n'a pas été mis en balance avec les avantages de la fin de l'interdiction. Ils soulignent le risque de création d'un circuit parallèle, étant donné que les lunettes de vision nocturne et les silencieux pourront être achetés légalement et que le CD&V n'a pas établi de règles claires dans sa proposition pour l'acquisition et surtout le transfert des armes », explique-t-il. Le premier signataire du texte, le député CD&V Steven Matheï, souligne pour sa part que d'autres avis sont positifs. C'est le cas de celui du collège des procureurs généraux qui n'y voit « aucune augmentation du risque ». Des amendements ont également été déposés pour garantir la traçabilité des armes et ainsi répondre aux objections de la police fédérale et du Service fédéral des armes. « De nombreux verrous sont prévus en termes de sécurité », ajoute Steven Matheï. « Il ne faut pas en faire une caricature. Les organisations criminelles n'attendent vraiment pas les silencieux qui peuvent être montés sur un fusil de chasse. Elles les obtiendront par d'autres moyens si elles le souhaitent », conclut-il. À lire aussi Le nourrissage du sanglier par la chasse « business et loisir » ou les jeux de pouvoirs au sein du Gouvernement wallon